

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 23 Juin à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 Juin, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mlle SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme JOLY	à	M. CERVETTI
Mme CURCIO	à	Mme FERRI-PISANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. MARCANGELI	à	Mme FENOCCHI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

**Etaient absents :**

Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	36
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 Juin 2008

Délibération N°2008/ 132

**Réalisation du bassin paysager de la Madonuccia. Autorisation de signer le marché.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le présent marché concerne la réalisation du bassin paysager de la Madonuccia. Ce marché a pour objet la réalisation des aménagements paysagers, les aménagements de surface, les espaces verts, les plantations et arrosage du bassin de rétention de la Madonuccia à Ajaccio. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Sogreah.

La procédure d'origine est celle d'un appel d'offres ouvert européen (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006). Le marché est composé des lots suivants :

- Lot 1 : Terrassements généraux
- Lot 2 : Aménagements paysagers

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux organes de presse le 19 octobre 2007. La date de remise des offres a été fixée au 29 novembre 2007. A cette date, le pouvoir adjudicateur a enregistré les enveloppes relatives aux candidatures. La Commission d'appel d'offres du 4 décembre 2007 a décidé de retenir les candidatures des entreprises qui présentent les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché. Les offres présentées ayant été jugées inacceptables, la Commission du 12 décembre 2007 a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux, relancer le marché en procédure négociée avec publicité préalable et mise en concurrence conformément à l'article 35-I-1° du Code des Marchés publics.

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé aux organes de presse le 21 février 2008 et la date de remise des candidatures a été fixée au 25 mars 2008. A cette date, le pouvoir adjudicateur a enregistré les dossiers de candidature et a retenu les entreprises qui présentent les garanties professionnelles et techniques pour exécuter les prestations.

Un dossier de consultation a été envoyé aux entreprises le 7 avril 2008 et la date de remise des offres a été fixée au 29 avril 2008. Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 40%
- Délais d'exécution : 10%

Les négociations ont été menées avec les entreprises ayant remis une offre conforme au cahier des charges. La commission d'appel d'offres du 9 juin 2008 a décidé d'attribuer le marché aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les crédits sont inscrits BP 2008 et subventionnés par l'Etat et la CTC.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'autoriser M. le Maire à signer le marché concernant la réalisation du bassin paysager de la Madonuccia avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Groupement GTM Terrassement/ GTM Génie Civil et Services pour un montant de 992 892,20 €HT soit un montant de 1 072 323,58 €TTC.

Lot n° 2 : Groupement Alta Verdi/ Natura e Furesta pour un montant de 362 024,71€HT soit un montant de 390 986,69 €TTC

**Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics notamment les articles 33, 57 à 59, 35-I-1°

Vu le Code du travail,

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 9 juin 2008 qui a désigné comme attributaires du marché les entreprises dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Considérant que les crédits sont inscrits au BP 2008 et subventionnés par l'Etat et la CTC

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE**

**à l'unanimité de ses membres**  
**présents ou représentés**

à signer le marché de réalisation du bassin paysager de la Madonuccia avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Groupement GTM Terrassement/ GTM Génie Civil et Services pour un montant de 992 892,20 €HT soit un montant de 1 072 323,58 €TTC.

Lot n° 2 : Groupement Alta Verdi/ Natura e Furesta pour un montant de 362 024,71 €HT soit un montant de 390 986,69€TTC

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE- MAIRE,**

**Simon RENUCCI**